# Réponses aux propositions d'avis de la DGESIP

# relatives aux LICENCES GENERALES

## 20070888 :
## Maquette Licence Mention "Musique"

*Proposition d'avis DGESIP : Musique (20070888)*
*AERES : B*
*Avis CS : La mention est déclinée en deux parcours qui préparent aux métiers de l'enseignement : « Education musicale » et « Enseignement artistique et interprétation ». Un parcours « musique ou danse » est assuré sans spécialiste de danse. Le quatrième parcours « jazz » est plus original mais doit préciser ses relations avec le diplôme de jazz du CESMD.*
***Favorable sous réserve d'apporter des éclaircissements sur les deux parcours en question***

**Réponse LG 03**

**→ Parcours "Musique ou Danse"**

Tous les cours techniques en Danse sont dispensés par des pédagogues, artistes, interprètes, chorégraphes, sélectionnés par notre partenaire, le Centre d'Etudes Supérieures Musique et Danse de Toulouse (CESMD), pôle d'enseignement supérieur de Musique et de Danse, agréé par le Ministère de la Culture.

Voici la liste de la trentaine d'enseignants et intervenants professionnels en Danse :

- Formation musicale :
  1. Sophie Rousseau, danseuse (compagnie Maître Guillaume, musiques et danses Renaissance)

- Anatomie et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé :
  2. Blandine Calais Germain : Professeur d'Anatomie
  3. Martine Truong : Diplômée CMD, Diplômée en pédagogie en éveil et initiation en danse
  4. Fabienne Lamidey, titulaire du CA de Danse, diplômée du CMD
  5. Marie Christine Ghéorghiu, diplômée de Laban Bartenieff
  6. Odile Rouquet, professeur au CNSMD de Paris

- Atelier de composition et création, écriture, pédagogie éveil-intitiation
  7. Nadine Hernu, Directrice du Département Danse du CESMD Toulouse,
  8. Chrystine Van Maerrem : chorégraphe, compagnie VMT, Paris

- Pédagogie
  9. Chrystine Van Maerrem
  10. Véronique Coutzac, Formatrice, titulaire du DE Danse
  11. Karen Blin, Formatrice, titulaire du DE Danse
  12. Anne Debreilly, Formatrice, titulaire du DE Danse
  13. Marie Amélie Moreau, Formatrice, titulaire CA Danse classique
  14. Gwenaëlle Martinez, Formatrice, titulaire du DE Danse
  15. Christine Gaudichon (contemporain), Formatrice titulaire du CA Danse, chorégraphe, Toulouse
  16. Marion Muzac (contemporain), Formatrice titulaire du DE Danse, professeur au CRR de Toulouse
  17. Christine Suzanna (classique), Formatrice titulaire du CA Danse
  18. Barbara Schwarz (classique), Formatrice titulaire du CA Danse
  19. Babeth Angelvin (jazz), Formatrice titulaire du DE Danse, chorégraphe
  20. Melissa Delfau (jazz), Formatrice titulaire du DE Danse

- Intervenants ponctuels
  21. Fritz Ludin et Betty, artistes chorégraphes, Honolulu

22. Rachel Garcia (passerelle arts plastiques et danse), titulaire Master Arts plastiques
23. Véronique Élouard (initiation danse renaissance et baroque), danseuse, chorégraphe, spécialiste des danses traditionnelles
24. Marie Pierre Genard (improvisation), chorégraphe, danseuse de la compagnie Emmanuel Grivet, Toulouse
25. Anna Catalina Oman (stage répertoire William Forsythe), ancienne danseuse
26. Véronique Ascencio (stage classique et jazz : l'espace) formatrice, titulaire du CA de Danse
27. Antonia Pons et Ulrich Funck, spécialistes technique Alexander
28. Romain Panassier, diplômé en écriture Benech, CNSMD Paris
29. Françoise Beghin (pédagogie classique), formatrice, titulaire du CA Danse
30. Agnès Bretel (pédagogie contemporaine), formatrice du CA de Danse

**→ Parcours "Jazz"**

1° - Le **parcours Jazz de la Licence de Musique** s'adresse à des musiciens bacheliers, possédant une pratique avant tout fondée sur les musiques improvisées : jazz, rock ou musiques actuelles, n'ayant pas nécessairement suivi un cursus classique de type conservatoire ou école de musique.

Ces étudiants du "parcours C" ont donc besoin d'une formation fondamentale dans la discipline jazz, avec des enseignements théoriques qui offrent une approche transversale de l'histoire des différentes musiques, mettant en relation la musique écrite du répertoire occidental et les diverses musiques improvisées. La transversalité et le croisement des compétences techniques et théoriques acquises à travers une pédagogie de projets est ainsi au cœur de la formation, de la première à la troisième année de licence.
L'objectif pédagogique central consiste à donner à ces étudiants des outils polyvalents leur permettant de bien s'adapter ultérieurement à des situations professionnelles très diverses, notamment les métiers de la sphère culturelle, le spectacle vivant, l'enseignement à l'Education nationale (IFMI/CAPES) ou l'animation.

2° - L'objectif pédagogique de **la formation en jazz délivrée par le CESMD** dans le "parcours B" est totalement différent, parce qu'à la fois les publics et les objectifs professionnels sont totalement distincts.

En effet, dans le "parcours B" ne peuvent se retrouver que des étudiants qui ont déjà mené jusqu'au bout un parcours de formation instrumentale très spécialisée, qui s'est clôturé par un DEM de Jazz (Diplôme d'Etudes Musicales) délivré par un Conservatoire.

S'ils optent pour le sous-parcours "Diplôme d'Etat", ils vont recevoir une formation pédagogique fortement axée sur un travail sur le terrain avec des élèves des classes spécialisées des conservatoires. Ils doivent être en mesure, à la fin de la Licence 3, de réussir les épreuves du Diplôme d'Etat délivré par un jury nommé par le Ministère de la Culture

S'ils ont opté pour le sous-parcours "Interprétation", ils s'appuient directement sur leur maîtrise attestée de l'instrument et de l'improvisation pour entrer dans une phase de perfectionnement, à l'issue de laquelle ils seront en mesure d'intégrer les ensembles instrumentaux de niveau professionnel.

Donc, même si les deux parcours (parcours C/UTM et parcours B/CESMD) puisent dans un même vivier régional de musiciens de jazz de haut niveau et d'improvisateurs reconnus en résidence dans l'un ou l'autre des deux établissements, les besoins en formation de ces deux groupes d'étudiants restent spécifiques.